



Form 4004
Articles of Amendment
*Canada Not-for-profit Corporations
Act*

Formulaire 4004
Clauses modificatrices
*Loi canadienne sur les organisations à
but non lucratif*

1 Current corporate name
Dénomination actuelle de l'organisation
Alliance of Canadian Land Trusts

2 Corporation number
Numéro d'organisation
10356964

3 The articles are amended as follows:
Les statuts sont modifiés comme suit :

The corporation changes its name to:
La dénomination de l'organisation est modifiée pour :
Alliance of Canadian Land Trusts/Alliance canadienne des organismes de conservation

The corporation amends its statement of the purpose as follows:
La déclaration d'intention de l'organisation est modifiée comme suit :
See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

4 Declaration: I hereby certify that I am a director or an authorized officer of the corporation.
Déclaration : J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de l'organisation.

Renata Woodward
506-261-1260

A person who makes, or assists in making, a false or misleading statement is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine of not more than \$5,000 or to imprisonment for a term of not more than six months or to both (subsection 262(2) of the Canada Not-for-profit Corporations Act (NFP Act)).

La personne qui fait une déclaration fautive ou trompeuse, ou qui aide une personne à faire une telle déclaration, commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000 \$ et un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines (paragraphe 262(2) de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)).

You are providing information required by the NFP Act. Note that both the NFP Act and the Privacy Act allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049.

Vous fournissez des renseignements exigés par la Loi BNL. Il est à noter que la Loi BNL et la Loi sur les renseignements personnels permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Schedule / Annexe

Purpose Of Corporation / Déclaration d'intention de l'organisation

- To improve the effectiveness of registered charities by providing expertise and facilitating programs on planning, structuring, and improving charitable programs and governance to better address the needs of beneficiaries.
 - To improve the capacity of other registered charities by providing research, education, training, conferences, and awareness programs related to the conservation and protection of the environment including the land, water, and biodiversity.
 - To improve the efficiency of other registered charities by administering or facilitating access to government and other funding programs related to the conservation and protection of the environment including the land, water, and biodiversity.
 - To undertake activities ancillary and incidental to the attainment of the above charitable purposes, including cooperation with other organizations having similar purposes.
-
- Améliorer l'efficacité des organismes de bienfaisance enregistrés en fournissant une expertise et en renforçant leurs capacités en planification, structuration et en amélioration des programmes de bienfaisance et de la gouvernance afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.
 - Améliorer la capacité d'autres organismes de bienfaisance enregistrés en fournissant de la recherche, de l'éducation, de la formation, des conférences et des programmes de sensibilisation liés à la conservation et à la protection de l'environnement, y compris de la terre, de l'eau et de la biodiversité.
 - Améliorer l'efficacité d'autres organismes de bienfaisance enregistrés en administrant ou en facilitant l'accès aux programmes de financement gouvernementaux et autres liés à la conservation et à la protection de l'environnement, y compris la terre, l'eau et la biodiversité.
 - Entreprendre des activités auxiliaires et accessoires à la réalisation des fins de bienfaisance susmentionnées, y compris la coopération avec d'autres organisations ayant une fin similaire.